

CNAS du 7 janvier 2016

Compte-rendu



Le CNAS initialement prévu le 3 décembre 2015 s'est réuni le 7 janvier. Il avait été remplacé par une réunion entre les Fédérations des Finances accompagnées des vices-présidents des associations et le secrétariat général accompagné des présidents. Cette réunion faisait suite aux différentes actions menées par les Fédérations depuis l'annonce du CTM du 13 octobre de l'amputation de la subvention ALPAF pour 2016.

Plusieurs points figuraient à l'ordre du jour :

- ▶ L'approbation du Procès Verbal du CNAS du 7 juillet 2015 ;
- ▶ Le projet de budget de l'action sociale pour 2016 ;
- ▶ Les conventions d'objectifs et de moyens 2016/2018 des associations AGRAF (restauration), EPAF (loisirs, vacances) et ALPAF (logement-aides) ;
- ▶ La revalorisation des prestations ALPAF ;
- ▶ Les mesures ALPAF d'accompagnement des agents de la DGDDI ;
- ▶ L'harmonisation tarifaire.

Après lecture de la déclaration liminaire inter-fédérale jointe en annexe, Mme BRAUN-LEMAIRE, Directrice des Ressources Humaines et présidente du CNAS, a apporté les précisions suivantes :

- ▶ Le CNAS ne se tient que sur une demi journée car il lui avait semblé, après les discussions du 3 décembre avec les fédérations syndicales, que ce CNAS était purement « technique » et avait essentiellement pour but de se prononcer sur le budget et sur les conventions État/associations pour donner, à ces dernières, les moyens de fonctionner.

- ▶ La note d'orientation des CDAS ne figure pas à l'ordre du jour.

A titre exceptionnel, il n'y aura pas de note d'orientation pour 2016 compte tenu des discussions à venir sur l'action sociale. Une simple note comportant les éléments budgétaires sera envoyée au CDAS.

- ▶ Le calendrier des instances (CNAS, CHSM, CTM) n'est pas encore arrêté. Il faut reconstruire l'agenda ministériel, mettre en place tous les groupes de travail des trois instances et les cycles de discussions prévus pour l'action sociale.

- ▶ La circulaire restauration a déjà été distribuée à tous les CDAS ;

- ▶ Le cycle de discussions qui sera mis en place aura deux axes : l'avenir de l'action sociale (finalités, évolutions), l'avenir des associations (fonctionnement, gouvernance), et sera ajusté en fonction des éléments contenus dans la déclaration liminaire.

Approbation du PV du 7 juillet 2015

Les fédérations ayant boycotté ce CNAS après lecture d'une déclaration liminaire refusent de prendre part au vote. Le procès verbal est approuvé à l'unanimité par l'administration.

Les fédérations ont fait remarquer que le secrétariat général devait prendre la mesure d'une déclaration liminaire inter-fédérale, fait rarissime pour être souligné.

Elles ont rappelé leurs ambitions pour l'action sociale et ont réclamé la mise en place de groupes de travail très rapidement, à partir de tous les besoins des agents, et ce, indépendamment des préoccupations budgétaires.

Solidaires Finances s'est une nouvelle fois insurgée contre la non subvention à ALPAF, considérant que c'était un « vol » vis-à-vis des agents au regard des besoins non satisfaits, par exemple les places en crèches.

Projet de budget de l'action sociale pour 2016

Mme BRAUN-LEMAIRE a succinctement présenté le budget 2016, indiquant que sa baisse en Loi de Finances de 30 millions d'euros est due essentiellement à la non-subvention à ALPAF.

Et de préciser qu'ALPAF a, compte tenu de ses réserves, les moyens de fonctionner normalement en 2016. Pour elle, dans un contexte de rigueur, les moyens de l'action sociale sont préservés et la subvention à AGRAF est même augmentée. Elle précise que pour l'avenir, il y aura des priorités à définir. Pour elle, il faut être responsable et réaliste, des besoins sont prioritaires et d'autres le sont moins et le budget est contraint.

Toutes les organisations syndicales ont rétorqué que leur rôle n'est pas d'établir des priorités mais de répondre aux besoins des agents. Elles ont pour objectif de partir des besoins et de faire un vrai chiffrage dans tous les domaines de l'action sociale.

A ce titre, elles exigent des groupes de travail de manière à évaluer ces besoins.

Pour notre part, nous avons démontré le coté pernicieux de la mécanique budgétaire concernant notamment l'action sociale.

Les ministres ont confisqué 26 millions d'euros de subvention à ALPAF alors que les besoins notamment de places en crèches sont criants et en oubliant que sur les 35 M€ dévolus au titre restaurant, 17,5 M€ (la part salariale, celle qu'on vous prélève sur votre salaire) repartaient au budget général.



La restauration

Avec 68 M€, c'est le premier poste de dépenses.

S'il est en augmentation, c'est pour tenir compte du titre restaurant revalorisé en année pleine.

Il intègre la subvention à l'association AGRAF portée en 2016 à 10,85 M€, en augmentation de 1,2 M€.

Solidaires Finances a indiqué que cette augmentation n'était pas un «cadeau» mais était rendue nécessaire pour la pérennité d'AGRAF en raison des déficits récurrents de plus de 1 M€ annuels.

La subvention aux autres structures de restauration (restaurants financiers, restaurants inter-administratifs, restaurants conventionnés) s'élève à 18,2 M€.

3,6 M€ seront affectés au renouvellement des matériels, des mobiliers et à la rénovation des constructions sur différents sites, principalement la rénovation des installations de la cuisine du restaurant financier de Lille et la réfection de l'ESI de Clermont-Ferrand.

280 000 € sont prévus pour la mise en place de la cuisine centrale d'Ivry qui viendra remplacer au 01/09/2016 celle de Palikao.

S'agissant du titre restaurant, 35,32 M€ lui seront affectés, le titre ayant une valeur faciale de 6 € depuis le 1er mars 2015.

Solidaires Finances a de nouveau déploré que, sur cette somme, les agents reversaient un montant global de 17,5 M€ qui ne revenait malheureusement pas au budget de l'action sociale mais au budget général de l'État.

C'est un tour de passe-passe de l'État qui récupère ainsi une somme conséquente sur le budget de l'action sociale, reprenant d'une main ce qu'il donne de l'autre.

Solidaires Finances a sollicité une fois de plus la mise en place d'un fond de concours.

Réponse de l'administration : trop compliqué !

Solidaires Finances a également demandé des précisions sur les futurs travaux concernant le restaurant parisien de Reuilly géré par AGRAF.

Ce restaurant prévu pour 1 200 couverts est sur-dimensionné, indépendamment de « VIGIPIRATE » qui, depuis un an, gêne actuellement son accès puisqu'il n'est accessible pour les agents ne travaillant pas à Necker que par les passerelles du bâtiment Colbert.

D'après les études menées par AGRAF en termes de fréquentation sur plusieurs années, le restaurant rénové accueillera 750 couverts.

Solidaires Finances s'est exprimée sur la circulaire restauration de la DGFIP communiquée aux services de la DGFIP.

- ▶ Il n'y a eu qu'un seul groupe de travail avec la DGFIP ;
- ▶ Il n'y a pas eu de réponses formulées aux remarques des organisations syndicales ;
- ▶ Aucune réponse n'a été apportée sur le sort des différents agents Berkani employés en restauration et qui ne devraient plus y travailler ;
- ▶ Pas d'explication claire donnée sur l'impossibilité d'employer des Berkani en restauration ;
- ▶ Pas de réponse sur le nombre et la localisation des structures concernées ;
- ▶ La circulaire n'a pas été soumise au CNAS.

Mme BRAUN LEMAIRE a répondu que cette circulaire était évolutive, attendue par les services car elle contient des éléments structurants.

Cette circulaire sera diffusée aux organisations syndicales et sera revue lors du prochain groupe de travail sur la restauration.

Tourisme social



Solidaires Finances a souligné la baisse régulière de la subvention accordée à EPAF avec toutes les conséquences néfastes pour l'association (restriction des séjours, augmentation des prix, pressions de plus en plus fortes sur les gestionnaires ...)

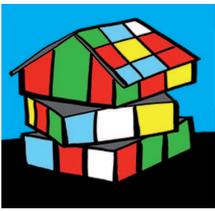
Solidaires Finances a réclamé qu'EPAF mette en place des colonies de vacances pour les vacances de la Toussaint.

S'agissant du futur site de la Saline à la Réunion, les informations suivantes ont été données :

- ▶ Le permis de construire a été déposé en novembre, en attente de l'accord ;
- ▶ Les travaux, qui privilégient les entreprises locales, devraient pouvoir débuter rapidement avec une dépense prévue pour un maximum de 2 millions d'euros ;
- ▶ Le permis de construire porte sur 16 « lodges » climatisés dont cinq avec un étage.

EPAF pense pouvoir ouvrir le site en novembre 2016.

Ce site sera ouvert à tous les agents du ministère avec une priorité pour les agents de La Réunion et de Mayotte lors des vacances australes.



Logement

ALPAF devra faire des prestations cette année sans percevoir la moindre subvention. Elle devra puiser dans sa trésorerie. ALPAF a désormais pour objectif de maintenir un parc de 10 000 logements sur l'île de France compte tenu des logements dont les droits de réservation arrivent à échéance.

Pour ce faire, ALPAF prévoit de réserver 130 logements par an en île de France et une vingtaine en province. Avec son parc de logements actuel, ALPAF considère pouvoir loger un agent sur quatre en île de France.

Pour **Solidaires Finances**, c'est une théorie car la réalité est toute autre, ALPAF n'étant pas en mesure de satisfaire toutes les demandes de logement qu'elle reçoit. Il a été également réclamé qu'ALPAF mette en place des aides concernant les travaux d'assainissement en zone rurale.

Solidaires Finances a réclamé que les prêts soient remplacés par des aides sous certaines conditions, de nombreux agents ne pouvant plus emprunter dès lors que leur capacité d'endettement est déjà atteinte soit avec les loyers qu'ils payent, soit avec le remboursement de leurs emprunts à l'acquisition.

La capacité d'ALPAF à réserver des logements dépend des opportunités, ALPAF s'étant fixé une somme maximale de 80 000 euros par logement à Paris.

Aides à la parentalité

Solidaires Finances et la CGT ont déploré qu'aucune place de crèche ne soit prévue pour 2016, les 504 berceaux réservés actuellement étant en nombre nettement insuffisant.

Le Secrétariat Général (SG) indique avoir des difficultés pour attribuer les places de crèche dont il dispose.

Solidaires Finances rejette cet argument car il s'agit d'une mauvaise coordination des services, à de nombreux endroits

les demandes restant sans réponse.

Le SG indique que le CESU 6/12 ans rencontre un réel succès avec plus de 3000 demandes.

Si le CESU 6/12 ans est un succès, en revanche, Solidaires Finances demande que le SG mette en place un CESU 0/6 ans dans les mêmes conditions, la Fonction Publique ayant supprimé la 3ème tranche de ce CESU à laquelle 80% des agents des ministères économiques et financiers pouvaient prétendre.

Protection sociale complémentaire

L'Administration a indiqué que les transferts solidaires sur lesquels sont basés la subvention ministérielle diminuent pour des causes multiples (dé-remboursement des médicaments, moins d'enfants, des pathologies lourdes prises

à 100% sans intervention de la mutuelle etc.) entraînant de fait une baisse mécanique de la subvention.

Un groupe de travail sera convoqué prochainement sur le référencement et le CNAS sera associé à la réflexion.

Moyens en personnels

Ce projet de budget ne donne aucune vision des emplois dans les délégations.

Mme BRAUN-LEMAIRE n'a pas été en mesure d'indiquer s'il y aurait des suppressions d'emplois en 2016 dans le réseau de l'action sociale et à quelle hauteur, sauf à préciser qu'elle tenait à préserver le réseau et que ces suppressions seraient en nombre réduit.

Crédits d'actions locales (CAL)

Ces crédits sont désormais attribués aux CDAS en tenant compte des effectifs de chaque département (enfants, actifs et retraités) selon une clé de répartition où les retraités comptent pour 10% avec un plancher de 16 000€ et des variations plafonnées à +ou - 5%.

Le montant total des CAL ressort à 4 958 878 € (4 985 768 € en 2015) et il est exonéré de la réserve de 8%.

Seulement 17 délégations voient leur CAL augmenter, parfois de manière importante (Paris, nord...) tandis que toutes les autres ont des crédits en baisse.

Les CAL sont quasiment intégralement consommés.

Aides et secours:

Le montant maximal de l'aide accordée aux agents en difficulté selon avis de l'assistant(e) de service social a été porté en 2015 à 3 000 € (2 000 € auparavant).

Budget prévu pour cette prestation : 3 510 000 €

Toutes les organisations syndicales ont voté contre ce projet de budget.

Conventions d'objectifs et de moyens 2016/2018 des trois associations

Les nouvelles conventions ont été présentées aux fédérations avec deux points d'achoppement récurrents :

- Les loyers de l'immeuble du Valmy mis à la charge des associations ;
- Les effectifs des associations.

L'Administration maintient sa décision de facturer les loyers du Valmy aux associations.

S'agissant des loyers qui devaient être révisés, elle a indiqué que les informations seraient données lors du prochain CTM (6 avril). Les associations sont autorisées à quitter l'immeuble du Valmy si elles le souhaitent.

S'agissant des effectifs des associations, contrairement aux conventions précédentes, aucun plafond d'emploi n'est désormais fixé, laissant libre champ à l'administration de supprimer les emplois qu'elle veut et ce, sans aucun arbitrage.

Par ailleurs, l'article 7 de la convention prévoit une communication mensuelle de la part d'ALPAF sur l'état de son activité au Secrétariat Général.

Solitaires Finances a exigé que ces informations soient également communiquées mensuellement aux fédérations, membres des conseils de surveillance.

Solitaires Finances, la CGT, FO et la CFDT ont voté contre les conventions des trois associations. La CFTC/UNSA s'est abstenue.

Revalorisation des prêts et de l'aide à la propriété ALPAF pour les primo-accédants

Ces prêts sont revalorisés de 30% suivant le tableau ci-après :

	Montant maximum ancien	Montant maximum ancien	Montant maximum au 01/01/2016	Montant maximum au 01/01/2016
Aide à la propriété	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
Tranche 1	6 840,00 €	3 630,00 €	8 460,00 €	4 410,00 €
Tranche 2	4 785,00 €	2 520,00 €	6 090,00 €	3 090,00 €
Prêt immobilier complémentaire	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
Tranche 1	17 000,00 €	11 500,00 €	22 000,00 €	15 000,00 €
Tranche 2	13 000,00 €	8 500,00 €	17 000,00 €	11 000,00 €

Le prêt à l'amélioration de l'habitat est doublé pour les travaux destinés à réaliser des économies d'énergie sous condition d'être effectués par une entreprise agréée :

Prêt à l'amélioration de l'habitat	Montant ancien	Montant au 01/01/2016
Tranche 1	2 400,00 €	4 800,00 €
Tranche 2	1 600,00 €	3 200,00 €

Accompagnement des personnels de la DGDDI

Dans le cadre du protocole DGDDI du 2 mars 2015, il est prévu un dispositif de prestations ALPAF concernant les douaniers mutés ou déplacés suite à restructuration.

Ils pourront bénéficier dans ce cadre de l'aide à la première installation et des aides ou prêts d'accèsion à la propriété normalement réservés aux primo-accédants.

Solitaires Finances a indiqué être favorable à ce que des aides soient accordées à des agents qui subissent des restructurations et une mobilité forcée.

Mais pour des mesures exceptionnelles, il doit y avoir un budget exceptionnel.

Dans ce cas, ces mesures auraient nécessité un abondement à due concurrence du budget de l'action sociale et d'ALPAF en particulier.

Or, au contraire, le ministre a supprimé la subvention à ALPAF.

C'est pourquoi **Solitaires Finances** avec la CGT s'est abstenue sur ce dossier.

Toutes les fédérations ont voté pour ces mesures

Harmonisation tarifaire

Les plafonds de l'harmonisation tarifaire concernant la restauration ont été gelés en 2015.

Pour 2016, le SG prévoit de les rehausser de 1%, les portant ainsi de 5,10 € à 5,15 € en Ile de France et de 5,60€ à 5,65€ en province.

Solitaires Finances a fait remarquer que la subvention interministérielle repas calculée par la Fonction Publique n'augmentait pas en 2016 au motif qu'il n'y avait pas d'inflation.

Alors comment le SG pouvait-il justifier une augmentation du coût des repas dans de telles conditions?

Par ailleurs, **Solitaires Finances** s'oppose à cette augmentation du fait des pertes cumulées de pouvoir d'achat des agents, du blocage du point d'indice et des rémunérations depuis 2010.

Toutes les fédérations ont voté contre l'augmentation des plafonds d'harmonisation tarifaire.

Questions diverses

Solitaires Finances a demandé à l'Administration à quel stade de réflexion elle était sur le dossier des assistant(e)s de service social et sur les conseillères techniques après leur mouvement de grève et la pétition signée massivement.

Mme BRAUN LEMAIRE en réponse :

► Le RIFSEEP est perçu comme un déclassement. Pour les agents à l'échelon sommital, il y aura un blocage de l'évolution de carrière. Elle est prête à étudier d'autres pistes.

► Il n'y a pas de pertes de revenus mais une perte de perspective d'ici la mise en place du PPCR en 2018 que vient contrecarrer le RIFSEEP.

Solitaires Finances a indiqué qu'il suivrait ce dossier et qu'il était exclu que ces agents soient lésés dans cette réforme alors qu'ils attendaient de la reconnaissance pour des carrières qui ont toujours été malmenées.